



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

**AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE**  
**EXAMEN DES POLITIQUES SUR LES REDEVANCES**  
**D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES**  
**ET**  
**PROJET DE RÈGLEMENT DE REDEVANCES**  
**D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES 2014 - 2019**

**Mardi, le 25 février 2014**  
**19 h 00**

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**  
**2445, boulevard Saint-Laurent, Ottawa**

La Loi sur l'éducation autorise un conseil scolaire à adopter un règlement prévoyant l'imposition de redevances d'aménagement scolaires à l'égard des biens-fonds faisant l'objet de travaux d'aménagement à des fins résidentielles et non-résidentielles. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario se propose d'adopter un nouveau règlement de redevances d'aménagement scolaires.

SACHEZ QUE le **mardi 25 février 2014, à 19 h**, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario tiendra **une réunion publique** visant l'examen des politiques, conformément à l'article 257.60 de la Loi sur l'éducation.

Cette réunion permettra d'examiner les politiques sur les redevances d'aménagement scolaires contenues dans le règlement actuel du Conseil.

Immédiatement après la réunion publique, le Conseil tiendra, à **19 h 30 le 25 février 2014**, une réunion publique concomitante afin d'examiner le nouveau projet de règlement de redevances d'aménagement scolaires. Conformément au règlement provincial, le règlement actuel expirera le 31 mars 2014.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette réunion. Les personnes qui désirent présenter des observations lors de la réunion sont invitées à communiquer avec le bureau du Directeur de l'éducation du Conseil, au 742-8960. Le Conseil aimerait recevoir un exemplaire des mémoires qui seront présentés au moins une semaine avant la tenue de la réunion publique afin qu'ils puissent être distribués aux conseillères et conseillers scolaires.

SACHEZ DE PLUS que le **mardi 25 mars 2014 à 19 h 30**, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario se réunira pour étudier l'adoption d'un nouveau règlement de redevances d'aménagement scolaires. **Si le règlement est adopté, la date d'entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> avril 2014.**

Des exemplaires de l'étude des politiques sur les redevances d'aménagement scolaires et de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires seront disponibles après le 1<sup>er</sup> février 2014 au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Pour obtenir plus de renseignements ou des exemplaires des études, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la planification du Conseil, au 742-8960, poste 2100.

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**  
2445 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3 742-8960  
[www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca)

Denis M. Chartrand  
Président

Édith Dumont  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

